

*Exemplaire Greffe*

**Netgem**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**ACEFI CL**  
48, avenue du Président Wilson  
75116 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 300.000  
350 044 092 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Netgem**

Exercice clos le 31 décembre 2017

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Netgem,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Netgem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.5 de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture par votre société.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Autres immobilisations incorporelles

Dans le cadre de l'affectation du mali de fusion généré lors d'opérations de croissance externe passées, des immobilisations incorporelles ont été constatées.

Au 31 décembre 2017, la valeur de ces immobilisations incorporelles s'élève à M€ 4,4.

La société n'ayant qu'un seul pôle d'activité, un seul groupe d'actifs a été retenu ; ces immobilisations incorporelles ont été allouées à celui-ci.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce groupe d'actifs unique, incluant des immobilisations incorporelles figurant au bilan pour un montant de M€ 4,4, n'est pas supérieure à sa valeur actuelle et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des immobilisations incorporelles ont été affectées, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur actuelle et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La valeur actuelle du groupe d'actifs est déterminée comme le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale. Comme indiqué dans la note 10, la valeur vénale du groupe d'actifs unique est déterminée par référence à la capitalisation boursière du groupe Netgem retraitée de la juste valeur des principaux actifs faisant l'objet d'un test de dépréciation séparé incluant les titres de participation dont Vitis.

A ce jour, la valeur vénale étant supérieure à la valeur comptable du groupe d'actifs unique, la société n'a pas réalisé de calcul de la valeur d'usage.

### Point clé de l'audit

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment :

**Notre réponse**

- en appréciant la définition de l'UGT unique,
- en appréciant la détermination de la valeur comptable des actifs concernés,
- en examinant les éléments de calcul utilisé dans le cadre de la détermination de la juste valeur,
- enfin, nous avons examiné que la note 10 de l'annexe donnait une information appropriée.

**■ Impôts différés actifs**

Un montant de M€ 4,3 est comptabilisé dans le bilan au titre des impôts différés actifs.

Comme indiqué dans la note 15 de l'annexe, l'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de la société Netgem est établie sur la base d'une projection à quatre ans du budget 2018.

**Point clé de l'audit**

La capacité du groupe à imputer à un horizon de temps raisonnable ses actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs de la société Netgem au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par la direction à cet égard.

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard de la capacité de la société à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la cohérence de la méthodologie appliquée pour la reconnaissance des impôts différés comptabilisés avec les règles fiscales en vigueur à la clôture, notamment avec les taux d'impôt adoptés et les règles de limitation d'imputation des déficits imposables.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du plan prévisionnel d'utilisation des déficits à cinq ans sur la base duquel le groupe a estimé la probabilité de recouvrement de ses actifs d'impôts différés en :

**Notre réponse**

- examinant la procédure d'établissement et d'approbation du dernier budget qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- appréciant que la structure du compte de résultat utilisée dans l'établissement du budget est cohérente avec la structure de coûts actuelle de la société ;
- rapprochant la consommation des impôts différés de l'exercice au résultat fiscal ;
- faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats, notamment en appréciant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

## ■ Titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de M€ 2,9 dont M€ 2,3, sont relatifs à la filiale Vitis. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalué sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

### Point clé de l'audit

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui correspondent principalement à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de Vitis constitue un point clé de l'audit.

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nos travaux ont notamment consisté à :

### Notre réponse

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de Vitis, la principale entité concernée,
- apprécier leur cohérence avec le budget établi sous le contrôle du comité de direction,
- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes,
- tester, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des prévisions de trésorerie retenue par la société.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations présentées dans la note 12 de l'annexe aux comptes annuels.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Netgem par votre assemblée générale du 15 juin 2007 pour le cabinet ACEFI CL et du 24 mars 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ACEFI CL était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL



Matthieu Mortkowitch

ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Agniel





## Comptes annuels 2017

### 1. Compte de résultat de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT NETGEM SA	Notes	Exercices clos le 31 décembre	
		2017	2016
Ventes de marchandises	4	31 860	33 719
Coût d'achat des marchandises vendues		(21 341)	(19 305)
<b>MARGE COMMERCIALE</b>		<b>10 519</b>	<b>14 414</b>
Production vendue de services	4	5 890	9 217
Production immobilisée	6	0	92
Autres achats et charges externes		(6 562)	(12 622)
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>		<b>9 847</b>	<b>11 101</b>
Impôts, taxes et versements assimilés		(351)	(396)
Charges de personnel	5	(8 427)	(8 234)
<b>EXCÈDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 068</b>	<b>2 471</b>
Reprises sur provisions & transferts de charges		564	2 781
Autres produits		210	179
Dotations aux amortissements & aux provisions		(908)	(2 783)
Autres charges		(169)	(1 546)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)</b>		<b>765</b>	<b>1 102</b>
RÉSULTAT FINANCIER (B)	7	4 465	1 425
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (A+B)</b>		<b>5 230</b>	<b>2 528</b>
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	8	300	(639)
Participation Salariés		110	(110)
Impôts sur les bénéfices	9	1 097	(345)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>6 737</b>	<b>1 433</b>

#### Netgem

Société anonyme au capital de 5.932.933,40 euros

10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex

[www.netgem.com](http://www.netgem.com) tél. +33 1 55 62 55 62

R.C.S. Nanterre 408 024 578

Code ISIN FR0004154060

## 2. Bilan de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

ACTIF NETGEM S.A.	Notes	Brut 31.12.17	Amortissements et dépréciations	Net 31.12.17	Net 31.12.16
Immobilisations incorporelles	10	9 612	(5 175)	4 437	4 437
Immobilisations corporelles	11	1 919	(1 456)	463	564
Immobilisations financières	12	3 636	(111)	3 525	3 017
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>15 166</b>	<b>(6 742)</b>	<b>8 424</b>	<b>8 018</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>13</b>	<b>128</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>55</b>
Créances clients et comptes rattachés	14	5 543	0	5 543	6 370
Autres créances	15	20 152	(3 691)	16 461	20 018
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	16	13 018	0	13 018	35 791
Charges constatées d'avance	24	128		128	456
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>38 970</b>	<b>(3 691)</b>	<b>35 279</b>	<b>62 689</b>
Écarts de conversion actif		967		967	401
<b>Total de l'actif</b>		<b>55 102</b>	<b>(10 432)</b>	<b>44 670</b>	<b>71 109</b>

PASSIF NETGEM S.A.	Notes	Net 31.12.17	Net 31.12.16
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		5 933	8 272
Primes d'émission		-	11 671
<i>Réserve légale et autres réserves</i>		9 447	28 152
<i>Report à nouveau</i>		-	-
Résultat de l'exercice		6 737	1 433
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>17</b>	<b>22 117</b>	<b>49 529</b>
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	18	3 056	3 135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	9 875	11 543
Dettes fiscales et sociales	20	4 199	2 283
Produits constatés d'avance		183	90
Autres dettes	21	3 065	6 139
<b>Total du passif circulant</b>		<b>22 047</b>	<b>21 523</b>
Écarts de conversion passif		506	57
<b>Total du passif</b>		<b>44 670</b>	<b>71 109</b>

### 3. Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA

Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action.

	Capital		Primes d'émission	Réserve légale	Autres Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>41 360 384</b>	<b>8 272</b>	<b>11 671</b>	<b>824</b>	<b>27 328</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 433</b>	<b>49 529</b>
Augmentation de capital	(11 695 717)	(2 339)	(11 671)		(14 415)				(28 425)
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3	(4 294)		5 724	(1 433)	-
Dividendes versés							(5 724)		(5 724)
Résultat net								6 737	6 737
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>29 664 667</b>	<b>5 933</b>	<b>-</b>	<b>827</b>	<b>8 620</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 737</b>	<b>22 117</b>

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse.

### GÉNÉRALITÉS

Note 1	Principes et méthodes comptables
Note 2	Faits marquants de la période
Note 3	Informations par secteur d'activité et secteur géographique

### COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4	Chiffre d'affaires
Note 5	Effectifs et charges de personnel
Note 6	Frais de recherche et développement
Note 7	Résultat financier
Note 8	Résultat exceptionnel
Note 9	Impôts

### BILAN

Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Immobilisations financières
Note 13	Stocks et en-cours
Note 14	Clients et comptes rattachés
Note 15	Autres créances
Note 16	Disponibilités et valeurs mobilières de placement
Note 17	Capitaux propres
Note 18	Provisions
Note 19	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés
Note 20	Dettes fiscales et sociales
Note 21	Autres dettes

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 22	Engagements hors bilan
Note 23	Soldes et transactions avec les entreprises liées
Note 24	Charges constatées d'avance
Note 25	Événement postérieur à la clôture
Note 26	Filiales et participations
Note 27	Détail des charges à payer

## 4. Généralités

---

### *Informations relatives à l'entreprise*

Netgem S.A. (la « **Société** » ou « **Netgem** ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext (compartiment C).

Netgem et ses filiales forment un acteur innovant dans les solutions de divertissement pour la maison connectée.

### *Règles générales d'établissement et de présentation des comptes*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois, ont été établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1, 121-5 et suivants, du Plan Comptable Général 2017. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les conventions générales et les adaptations professionnelles mentionnées dans l'avis C. Com. R. 123-180 et PCG art. 831-1 §1 du Conseil National de la Comptabilité ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les dispositions relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été complétées par le règlement 2015-5 au 02 juillet 2015.

Le nouveau règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à un changement de méthode dans les comptes individuels de Netgem. Le détail des instruments de couverture de Netgem est présenté dans le paragraphe « instruments financiers »

### **Les incidences sur les comptes de la société sont les suivantes :**

À l'exception des fonds commerciaux aucun autre actif incorporel ne dispose d'une présomption de durée d'utilisation non limitée.

Les fonds commerciaux sont constitués par les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entité (art. 212-3-2 du PCG).

Conformément au règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables, les fonds commerciaux sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (art. 214-3 du PCG). En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, conformément à l'Autorité des normes comptables, un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (art. 214-15 du PCG) est réalisé. »

Le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général prévoit des dispositions de première application qui sont prospectives.

À l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels a été affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Cette affectation comptable est réalisée selon les informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice et conduit à prendre en compte l'affectation extra comptable existante

Le mali technique de fusion, et les dépréciations associées, ont été transférés au bilan dans les comptes prévus à cet effet à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 (cf. tableau note 10).

Le mali technique de fusion est amorti ou déprécié dès l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 et de façon prospective.

## **NOTE 1 Principes et méthodes comptables**

### **Opérations en devises**

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont intégralement provisionnés à la clôture.

### **Chiffre d'affaires et garanties**

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Lors de concession de licence à ses filiales, le revenu est reconnu au fur et à mesure de l'utilisation du droit concédé, lors de la livraison des produits au client final, quand il n'existe plus d'obligation significative de la part du licencié.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commercial de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des terminaux, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement

à compter de la quatrième année suivant sa constatation. La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de K€ 1 077 au titre de l'exercice 2017.

Hormis les fonds commerciaux, les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, licences et logiciels	1 à 3 ans
Frais de développement	1,5 à 4 ans

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Matériels et outillages	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Installations et agencements	10 ans

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

### **Stocks**

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés pour la fabrication des terminaux commercialisés par la Société, d'accessoires utilisés notamment dans le cadre des prestations de service après-vente et de produits semi-finis et finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). Une dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

### **Créances clients**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

### **Charges et produits constatées d'avance**

Les charges et produits constatées d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

### **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de

placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

### **Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

### **Engagements de retraite**

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. À ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2017 s'est établi à K€ 364. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Depuis 2004, la Société provisionne également l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite selon les dispositions de la Convention Collective des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Netgem envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, la Société n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 1,31 % ;
- il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

### **Droit individuel à la formation**

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état des discussions de place qui considéraient que les engagements au titre du DIF présentaient une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils avaient une contrepartie future pour l'entreprise, le Groupe a considéré qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2013 et 2014.

À compter du 1er janvier 2015 le DIF est remplacé par le Compte Personnel Formation, il n'existe donc plus de nécessité de provisionner ces heures qui ne sont plus gérées par l'entreprise.

Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.



## Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2017, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

## Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

## Risque de crédit et risques de concentration

Les créances sur lesquelles la Société encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements financiers (dépôts à terme, dépôt à vue, placement dans l'actif général de compagnie d'assurance) ainsi que des créances sur l'état français.

La Société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Aucune provision n'a été enregistrée au 31-12-17.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 auprès des cinq et des dix principaux clients hors Groupe de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2017	2016
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	70,61%	48,85%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	82,28%	64,82%

Les créances sont toute à moins d'un an.

La Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels, localisés principalement en Asie, lui permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits et ce notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par la Société, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société.

La Société a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans trois banques de type G-SIFI en dépôts à terme et dans l'actif général de compagnie d'assurance.

## Plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, qui tient à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

## Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme d'achat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières et/ou en valeurs mobilières de placement. Les actions propres affectées au paiement des actions gratuites font l'objet d'une provision au prorata de la durée d'acquisition.

## Instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constaté sur l'élément couvert.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché.

La valeur de marché des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, la société achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. La société n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients de Netgem est libellée en GBP et en AUD, la société est ainsi exposée aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Au 31 décembre 2017 Netg11 11em avait contracté les achats à terme suivant :

	GBP / EUR	AUD / EUR
Netgem vend	5 020 000 GBP contre 5 631 780 EUR	390 000 AUD contre 248 014 EUR
Maturité	29/06/2018	29/06/2018
Valorisation Mark to Market (sens de Netgem) en €	+2K€	-3K€

## Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

## NOTE 2 Faits marquants de la période

L'activité de l'année 2017 a été caractérisée par la bonne performance des clients européens, qui continuent de recruter de nouveaux abonnés à leurs offres de divertissement construites sur plate-forme Netgem. Deux ouvertures de marché dans la zone Europe Middle East ont été également annoncées, en particulier l'Allemagne, marché sur lequel le Groupe entend se renforcer.

Au cours de l'année, le Groupe a continué de développer Diamond, sa plate-forme de set-top-box virtuelle, et son offre Soundbox.

Diamond est déployée auprès de plusieurs clients historiques du Groupe et répond au mouvement inéluctable vers la virtualisation des services de divertissement et est une passerelle vers des offres élargies à l'ensemble de la maison connectée. L'utilisation de la plate-forme virtuelle Diamond a notamment permis à notre client historique Elisa – 1<sup>er</sup> opérateur finlandais – d'étendre son offre de télévision en Estonie, avec le lancement du service Binge TV en septembre 2017.

Soundbox permet d'enrichir Diamond de services de musique connectée et d'accéder à l'ensemble des services audio et vidéo à travers une barre de son, sans avoir besoin de set-top box.

En octobre 2017, Netgem a acquis 100% des actions de la société Connected Labs, qui détient la marque et plate-forme logicielle audio Voxtok. Cette dernière a été entièrement intégrée à Diamond et Soundbox.

En septembre 2017, les marques hi-fi audio Tangent (Danemark) et Elipson (France) se sont associées à Netgem pour commercialiser les solutions Soundbox.

En novembre 2017, la société a acheté dix millions de ses propres actions au prix unitaire de € 2,5 dans le cadre d'une offre publique d'achat d'actions. Cette opération a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment :

- les résultats favorables des efforts entrepris par la Société pour adapter son offre de produits à l'évolution des attentes des consommateurs et des besoins des opérateurs ;
- la filialisation de Vitis et l'accord stratégique avec le groupe ZTE, permettant une réduction sensible des besoins d'investissement et de financement du besoin en fonds de roulement ;

lesquels ont permis au Conseil d'administration de considérer que la Société était en mesure de servir ses clients, réaliser son plan de développement et continuer à innover avec une structure bilancielle allégée dans un modèle "asset light", permettant de distribuer aux actionnaires une grande partie de la trésorerie disponible.

Le 7 novembre 2017, à l'issue de cette opération, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital de Netgem en annulant les 10 millions actions acquises dans le cadre de l'offre et 1,7 millions d'actions auto-détenues.

La Société a par ailleurs continué son programme d'achat d'actions et a acheté 374.194 de ses propres actions à un prix unitaire moyen d'environ € 2,27 au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2017, détenait environ 1,9 millions de ses actions, soit 6,3% de son capital (contrat de liquidité inclus).

En fin d'année 2017, Netgem SA a sécurisé une ligne à court terme (non tirée et non confirmée) de financement sur actifs de 8 millions d'euros avec l'une de ses banques.

Au cours de l'année, 300 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,15 par action à ses actionnaires en juin 2017. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2014 ;
- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016.

Le mandat d'administrateur de la société Eximium a expiré à l'issue de l'assemblée générale du 1er juin 2017 et, conformément au souhait de celle-ci, n'a pas été renouvelé.

### **NOTE 3 Informations par secteur d'activité et secteur géographique**

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité au sein de Netgem, qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de divertissement vidéo pour la maison connectée, principalement à destination des opérateurs multi-services. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels. Le Groupe ne suit plus le chiffre d'affaires par zone géographique.

Les ventes de marchandises réalisées sur l'exercice écoulé s'établissent à K€ 31 860 et correspondent essentiellement aux ventes de solutions matérielles et logicielles livrées aux clients opérateurs de la Société. Celle-ci a par ailleurs enregistré sur la période des ventes de prestations de services et de licences à hauteur de K€ 5 890.

## 5. Compte de résultat

### NOTE 4 Chiffre d'affaires

	2017	2016
Ventes de marchandises	31 860	33 719
Production vendue de services	5 890	9 217
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>37 750</b>	<b>42 936</b>

### NOTE 5 Effectifs et charges de personnel

#### Effectifs

La ventilation des effectifs de la Société au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	2017	2016
Cadres dirigeants	2	3
Cadres	47	42
Non cadres	2	2
<b>Total Effectif au 31/12</b>	<b>51</b>	<b>47</b>

#### Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les charges de personnel se sont élevées à K€ 8 427 contre K€ 8 234 sur l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société s'est élevée à K€ 1 087 en 2017 contre K€ 1 030 en 2016.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2017 s'élève à K€ 212 contre K€ 169 au 31 décembre 2016.

### NOTE 6 Frais de recherche et développement

	2017	2016
Dépenses de recherche et développement	5 531	5 929
Frais de développement immobilisés	0	0
Amortissement des frais de développement immobilisés	0	0
<b>Total des frais de recherche et développement constatés en résultat</b>	<b>5 531</b>	<b>5 929</b>

Ces activités de recherche et développement ont permis à la Société de bénéficier en 2017 d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de K€ 1 077.

## NOTE 7 Résultat financier

en milliers d'euros	2017	2016
Dividendes	4 081	0
Gains de change	430	1 979
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	109	6
Autres produits financiers	656	395
<b>Produits financiers (A)</b>	<b>5 286</b>	<b>2 380</b>
Pertes de change	(669)	(357)
Dotations financières aux amortissements et provisions nettes des reprises	(3)	(539)
Intérêts et autres charges financières	(131)	(21)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	(17)	(39)
<b>Charges financières (B)</b>	<b>(820)</b>	<b>(955)</b>
<b>Charges et produits financiers (A)+(B)</b>	<b>4 465</b>	<b>1 425</b>

Les produits financiers correspondent essentiellement aux dividendes versés par Netgem Singapour et aux intérêts comptabilisés sur les placements bancaires à terme.

Les charges financières comprennent une perte de change qui est compensée par un gain de change équivalent.

## NOTE 8 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et rare.

en milliers d'euros	2017	2016
Extourne charges relatives à des contrats fournisseurs / Dépôts clients	-	707
Pénalités facturées aux clients « Grand Public » liées aux impayés	-	55
Pénalités & Amendes versées	-	(1)
Autres provisions pour risques	300	(1 400)
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>(639)</b>

## NOTE 9 Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

en milliers d'euros	2017	2016
Impôts sur les bénéfices	(332)	(989)
Contribution additionnelle à l'IS et taxe	351	(176)
Crédit d'impôt recherche et don	1 077	820
<b>Total</b>	<b>1 097</b>	<b>(345)</b>

Le gain net d'impôt sur les sociétés enregistré sur la période s'établit à K€ 847 et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel & Participation	2017
Résultat avant impôt	5 230	410	5 640
Taux d'impôt en vigueur	34,43%	34,43%	
<b>(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur</b>	<b>(1 801)</b>	<b>(141)</b>	<b>(1 942)</b>
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :			
Imputation déficit reportable et déficit GPMR Agen (TUP)			1 029
Autres charges non déductibles temporairement et produits non taxables temporairement			(247)
Charges et provisions pour dépréciation non déductibles fiscalement			(512)
Dividendes reçus non taxables			1 334
Crédit d'impôt recherche et don & Taxe additionnelle à l'IS & CICE			1 434
<b>(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat</b>			<b>1 097</b>

### NOTE 10 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brevets logiciels, services et marques	Frais de développement	Fonds commerciaux et droit au sol	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>				
Au 1er janvier 2017	1 291	3 884	4 437	9 612
Acquisitions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Affectation mali	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>1 291</b>	<b>3 884</b>	<b>4 437</b>	<b>9 612</b>
<b>AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>				
Au 1er janvier 2017	(1 291)	(3 884)	-	(5 175)
Dotations	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Affectation mali	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(1 291)</b>	<b>(3 884)</b>	<b>-</b>	<b>(5 175)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>				
Au 1er janvier 2017	-	-	4 437	4 437
Au 31 décembre 2017	-	-	4 437	4 437

L'affectation des malis techniques est la suivante :

(en milliers d'euros)	Marque	Frais de développement	Mali de fusion sur actif circulant	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>					
Au 1er janvier 2017	-	412	8 017	4 437	12 866
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>-</b>	<b>412</b>	<b>8 017</b>	<b>4 437</b>	<b>12 866</b>
<b>PROVISIONS</b>					
Au 1er janvier 2017	-	(412)	(3 004)	-	(3 415)
Dotations	-	-	(687)	-	(687)
Reprises	-	-	-	-	0
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>-</b>	<b>(412)</b>	<b>(3 691)</b>	<b>-</b>	<b>(4 102)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>					
Au 1er janvier 2017	-	-	5 013	4 437	9 451
Au 31 décembre 2017	-	-	4 327	4 437	8 764

La valeur vénale du groupe d'actif (UGT) unique est déterminée par référence à la capitalisation boursière du groupe Netgem retraitée de la juste valeur des principaux actifs faisant l'objet d'un test de dépréciation séparé incluant les titres de participation dont Vitis.

## NOTE 11 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Matériels et outillages	Installations & agencements & autres biens corporelles	Mobilier de bureau & informatique et mobilier	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>				
Au 1er janvier 2017	1 427	158	255	1 840
Acquisitions	50		28	78
Sorties				-
Variation de périmètre				-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>1 478</b>	<b>158</b>	<b>283</b>	<b>1 919</b>
<b>AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>				
Au 1er janvier 2017	(1 051)	(33)	(192)	(1 276)
Dotations	(132)	(16)	(32)	(180)
Sorties				-
Variation de périmètre				-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(1 183)</b>	<b>(49)</b>	<b>(224)</b>	<b>(1 456)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>				
Au 1er janvier 2017	377	125	63	564
Au 31 décembre 2017	295	109	59	463

## NOTE 12 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation et créances rattachées :	<b>2 862</b>	<b>2 556</b>
<i>dont Netgem @TV Ltd</i>	1	1
<i>dont Netgem Singapour</i>	49	49
<i>dont Netgem Australie</i>	53	53
<i>dont Netgem Mexique</i>	9	9
<i>dont Digitime</i>	19	19
<i>dont Glowria Luxembourg</i>	91	86
<i>dont Vitis</i>	2 340	2 339
<i>dont Connected Labs</i>	300	0
Dépôts et cautionnements versés	196	97
Autres immobilisations financières	578	470
<b>Sous-total valeur brute</b>	<b>3 636</b>	<b>3 123</b>
Moins dépréciations	(111)	(106)
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>3 525</b>	<b>3 017</b>





## **Netgem@TV Ltd**

La société a été réactivée en 2015.

## **Netgem Singapour**

En novembre 2009, la Société a constitué une filiale localisée à Singapour, en charge du développement commercial dans la zone Asie-Pacifique, dont le capital s'élève à 100 000 SGD (Singapore dollars) soit K€ 49.

## **Netgem Australie**

Depuis le 9 mars 2010, Netgem SA détient 100% du capital soit K€ 53 de la société Netgem Australia Pte Ltd créée à Sydney pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par le contrat signé avec l'opérateur Telstra.

## **Netgem Mexico**

Depuis mars 2014, Netgem SA détient 100% du capital - soit K€ 9 - de la société Netgem Mexico, créée pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par les contrats signés en Amérique latine.

## **Glowria Luxembourg**

Une augmentation de K€ 5 a été comptabilisée au cours de l'exercice 2017 correspondant à une avance en compte courant complémentaire. S'agissant d'une filiale mise en sommeil, la valeur des immobilisations financières liées à cette entité soit K€ 91 est intégralement provisionnée au 31 décembre 2017.

## **Vitis**

L'apport partiel d'actif réalisé en 2016 a été rémunéré par des titres à hauteur de K€ 2 340.

## **Connected Labs**

En octobre 2017, Netgem a acquis la société Connected Labs à 100%.

## **Dépôts & cautionnements**

Au 31 décembre 2017, les dépôts et cautionnements sont constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des bureaux du siège social de la Société et aux dépôts versés dans le cadre du contrat d'affacturage mis en place au cours du second semestre 2017.

## **Autres immobilisations financières**

Enfin, à cette date, les autres immobilisations financières correspondent :

- aux actifs détenus par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre depuis janvier 2007 : 106 580 actions propres valorisées à K€ 258 et K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem ;
- à K€ 121 de disponibilités allouées au paiement futur des actions qui seront achetées dans le cadre du programme d'achat d'actions.

## NOTE 13 Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	128	232
Dépréciations cumulées	0	(177)
Valeur nette	128	55

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2017 s'établit à K€ 128 contre K€ 55 au 31 décembre 2016. Elle correspond à la valeur nette de produits finis destinés à assurer les livraisons de début d'année 2018.

## NOTE 14 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	5 543	6 370
Dépréciations cumulées	0	0
Valeur nette	5 543	6 370
Dont à moins d'1 an	5 543	6 370
Dont à plus d'1 an	-	-

La baisse du poste clients s'explique principalement par la baisse des créances intra-groupes et du fait des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage contracté au cours du second semestre 2017.

## NOTE 15 Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
État - impôt sur les bénéfices et crédit impôt recherche.	3 756	3 206
Comptes courants débiteurs	5 414	5 473
État - TVA déductible. & crédit tva	1 102	6 237
Affectation du mali - ida	4 327	5 013
Débiteurs divers.	1 863	88
<b>Total autres créances</b>	<b>16 461</b>	<b>20 018</b>
Dont à moins d'1 an	16 461	20 018
Dont à plus d'1 an	-	-

La créance d'impôt sur les bénéfices qui s'établit à K€ 3 756, comprend le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le crédit d'impôt recherche.

Le poste « Comptes courants débiteurs » comprend principalement des prêts intra-groupes dans le cadre du *cash-pooling* mis en place par le Groupe.

L'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de Netgem est établie sur la base de projections à 4 ans du budget 2018.

Le poste « débiteurs divers » correspond au solde du compte courant du factor au 31 décembre 2017 lié au contrat d'affacturage.

## NOTE 16 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement (VMP), toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent :

(en milliards d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	7 910	28 985
Disponibilités	5 108	7 373
<b>Total disponibilités et VMP en valeur brute</b>	<b>13 018</b>	<b>36 358</b>
Dépréciations cumulées	0	(567)
<b>Total disponibilités et VMP en valeur nette</b>	<b>13 018</b>	<b>35 791</b>

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères représentent K€ 3 812 et sont principalement en dollars américains.

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme, à vue et d'actions en trésorerie pour un montant de K€ 4 410.

## NOTE 17 Capitaux propres

### Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à K€ 5 933 et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

L'actionnariat est détaillé dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, dans la partie 4 « *Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange* ».

### Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Une synthèse des opérations d'émission de bons est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et exercés	Prix moyen de souscription (par action) (€)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>147 025</b>	<b>1,80</b>
Attribuées		
Exercées	(147 025)	(1,80)
Annulées		
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Attribuées		
Exercées		
Annulées		
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

### Options de souscription et/ ou d'achat d'actions

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription et/ou achat d'actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales dans la limite 1 500 000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2019 (11<sup>ème</sup> résolution<sup>1</sup>). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'Administration, le jour où les options seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions de la Société détenues par celle-ci en application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation.

À la clôture de l'exercice, il n'a pas été fait usage de cette autorisation

<sup>1</sup> Le plafond nominal global des augmentations de capital de la société qui pourraient être réalisées dans le cadre des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 9 juin 2016 est fixé à 300 000 euros.

## Programme d'actions gratuites

### Programme d'actions gratuites mis en œuvre au cours de l'exercice 2017

En juin 2016, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 9 juin 2016 et à concurrence de 1 500 000 actions (12<sup>ème</sup> résolution<sup>2</sup>). Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation seront fixées par le conseil d'administration au moment de l'attribution des actions gratuites.

Dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus au cours de l'exercice 2017, le management de la filiale Connected Labs a bénéficié des attributions suivantes :

- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2020 sous conditions de performance.

Les périodes de conservation des plans ci-dessus ont été fixées à un an.

### Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2017

il est rappelé que, dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus, au cours de l'exercice 2016 le management de la Société a bénéficié des attributions suivantes :

- 740 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019.

Enfin, aucune action gratuite n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice 2016.

## Programme d'achat d'actions

Le 1er juin 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2016.

Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 10 millions.

Au 31 décembre 2017, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 106.580 actions propres valorisées à K€ 258 et à K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, la Société détenait 1 761 675 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 4 410 au cours d'achat, soit 2,50 € par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui a conduit la Société à ne pas constater de provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2017. En 2017, la Société a acheté 374 194 de ses propres actions, compte non tenu des 10 000 000 actions acquises et annulées dans le cadre de l'offre publique d'achat d'actions finalisée en novembre 2017.

---

<sup>2</sup> Le plafond nominal global des augmentations de capital de la société qui pourraient être réalisées dans le cadre des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 9 juin 2016 est fixé à 300 000 euros.

## NOTE 18 Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises libellées	Reprises non libellées	31/12/2017
Provision pour retraite	169	42			212
Autres provisions pour risques	2 564		(386)	(300)	1 877
Provisions pour perte de change	401	967	(401)		967
<b>Total provisions</b>	<b>3 135</b>	<b>1 009</b>	<b>(788)</b>	<b>(300)</b>	<b>3 056</b>
<i>En exploitation</i>		42	(386)		
<i>En financier</i>		967	(401)		
<i>En exceptionnel</i>				(300)	

Au 31 décembre 2017, les provisions concernent des contrats fournisseurs, des risques techniques et le contrôle fiscal en cours chez Netgem SA, couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013. Le paiement du règlement d'ensemble du contrôle fiscal devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

## NOTE 19 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	4 221	3 067
Factures non parvenues	7 322	6 809
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>11 543</b>	<b>9 875</b>

Au 31 décembre 2017, les dettes libellées en devises étrangères s'élèvent à K€ 3 475 et sont principalement constituées de dettes en dollars américains. La conversion de ces dettes au cours de clôture a conduit la Société à comptabiliser un écart de conversion passif pour K€ 271.

## NOTE 20 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sociales	4 087	2 162
Dettes fiscales	112	121
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>4 199</b>	<b>2 283</b>

La hausse des dettes sociales est principalement liée à la comptabilisation d'une provision du fait de l'attribution de 300 000 actions gratuites sur l'exercice.

## NOTE 21 Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants créditeurs	2 893	5 546
Avances et acomptes reçus sur commandes	40	185
Autres dettes	132	408
<b>Autres dettes</b>	<b>3 065</b>	<b>6 139</b>
<i>Dont à moins d'1 an</i>	3 065	6 139

Le poste « *Comptes courants créditeurs* » comprend principalement des dettes intra-groupes dans le cadre du *cash-pooling* mis en place par le Groupe.

Au 31 décembre 2017, le poste « *Autres dettes* » comprend principalement des avoirs à établir aux clients et le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs de la Société.

## 7. Informations complémentaires

### NOTE 22 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Au 31 décembre 2017, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2016. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

#### Engagements de location

La Société loue ses bureaux de Courbevoie au travers d'un bail ayant commencé à courir le 1<sup>er</sup> mars 2015, pouvant être dénoncé à l'expiration de la première échéance triennale, soit le 28 février 2018. Sur l'exercice 2017, le loyer annuel chargé hors taxes s'est élevé à K€ 396.

Au 31 décembre 2017, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 353€.

#### Engagements industriels

La Société communique à ses sous-traitants industriels l'état de ses anticipations de livraison et ses commandes de produits dans le cadre d'un plan de production. Au 31 décembre 2017, une part importante des quantités indiquées sur le plan de production pour des livraisons 2018 correspondaient à des commandes fermes de clients.

## Engagements donnés ou reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avals, cautions et garanties donnés	0	0
Engagements d'achat de composants	1 576	3 113
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>3 113</b>

Au 31 décembre 2017, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements reçus significatifs.

## NOTE 23 Soldes et transactions avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	2 682	3 197
Autres créances	5 414	5 323
Titres de participation & créances rattachées	2 751	2 450
<b>ACTIF</b>	<b>10 847</b>	<b>10 970</b>
Dettes fournisseurs / (Acompte)		
Autres dettes (comptes courant vis-à-vis des filiales)	2 891	5 544
<b>PASSIF</b>	<b>2 891</b>	<b>5 544</b>
	0	0
Autres achats et charges externes	310	4 494
Charges de personnel		
Charges financières	54	51
Autres charges exceptionnelles		
<b>CHARGES</b>	<b>364</b>	<b>4 545</b>
Chiffre d'affaires	7 182	11 488
Autres produits		
<b>PRODUITS</b>	<b>7 182</b>	<b>11 488</b>

Les soldes et transactions indiquées ci-dessus sont principalement liés à l'exécution de contrats de refacturations conclus entre la Société et ses filiales.

## NOTE 24 Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2017, les charges constatées d'avance s'établissent à K€ 128 contre K€ 456 au 31 décembre 2016.

## NOTE 25 Événements postérieurs

Le Conseil d'administration de la Société proposera à ses actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2018, d'établir à € 0,10 le dividende par action.

Aucun autre événement n'est identifié à la date de publication du présent rapport.



## NOTE 26 Liste des filiales et participations

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres apports après affectation des résultats (en devises locales)	Quota- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Titres et avances consommés et non encore remboursés (K€) (hors bons cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.S. du dernier exercice (en K€)	Résultat du dernier exercice (en K€)	Provisions excédentaires par la Société au 31/12/2016	Observations
				Braie	Nette						
<b>Filiales en intégration globale</b>											
Netgem Singapore Pte Ltd (USD)	72	283	100%	49	49	0	0	9 582	894	4 079	
Netgem Australia Pty Ltd (USD)	59	838	100%	53	53	0	0	2 052	94	0	
Netgem Mexico (USD)	12	751	100%	9	9	0	0	2 827	84	0	
Netgem @TV Ltd (GBP)	1	(190)	100%	1	0	0	0	18 454	1 853	0	
Glowria Luxembourg (EUR)	31	(73)	100%	31	0	60	0	0	(7)	0	Comptes 2016
Connected Labs	126	(555)	100%	300	300	0	0	647	(607)	0	
<b>Participations</b>											
VITIS SA (EUR)	1 529	9 011	56%	2 340	2 340	0	0	7 414	(4 112)	0	1 <sup>er</sup> exercice comptable de 16 mois
Digitime SAS (EUR)	37	303	50%	19	0	0	0	413	(17)	0	En liquidation
Franchisés Videofutur (EUR)	na	na	na			na	na	na	na		

## NOTE 27 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs - factures non parvenues	7 322	6 809
Personnel - charges à payer	3 221	1 531
Charges sociales	588	301
État - charges à payer	103	121
Divers - charges à payer	82	364
<b>Total</b>	<b>11 315</b>	<b>9 124</b>

## NOTE 28 Honoraire des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	ERNST & YOUNG AUDIT		GARNIER AZEVILLE		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>AUDIT :</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Netgem SA	83 000	80 000	53 000	50 000	136 000	130 000
Missions accessoires :						
Netgem SA						
<b>Sous-total AUDIT</b>	<b>83 000</b>	<b>80 000</b>	<b>53 000</b>	<b>50 000</b>	<b>136 000</b>	<b>130 000</b>
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
<b>Sous-total CONSEIL</b>	<b>1 200</b>	<b>2 100</b>	<b>1 200</b>	<b>2 800</b>	<b>2 400</b>	<b>4 900</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>84 200</b>	<b>82 100</b>	<b>54 200</b>	<b>52 800</b>	<b>138 400</b>	<b>134 900</b>